

Mairie

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
Arrondissement de ROANNE  
Canton de CHARLIEU

Commune de MAIZILLY



## PROCÈS-VERBAL

Réunion Conseil Municipal MAIZILLY 42750

*En exercice : 11*

*Présents : 09*

*Votants : 11*

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le neuf juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MAIZILLY 42750, convoqué le 15 mai 2023 s'est réuni en **séance extraordinaire**, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire Colette LEBEAU.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 15 mai 2023

<u>Présents</u> :	Mme LEBEAU Colette,	Maire
	M. CHASSAGNE Jean-Paul,	1 <sup>er</sup> Adjoint
	Mme LEBON Marie-Josée,	2 <sup>ème</sup> Adjointe
	M. DUHEZ Didier,	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme MEILLER Laetitia,	Conseillère
	M. LOPEZ Anthony,	Conseiller délégué
	M. PATIN Raphaël	Conseiller délégué
	Mme VIVIER Angélique,	Conseillère déléguée
	Mme SANCHES Véronique,	Conseillère

Absents excusés ayant donné procuration : M. SAFER Michel, Conseiller, Mme BOISSE Sabrina, Conseillère déléguée.

Secrétaire de séance : Mme VIVIER Angélique, Conseillère déléguée

Madame le Maire Colette LEBEAU, ouvre la séance à 19h08 et donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire IOMA2308397J et le décret2023-257 du 6 avril 2023.

Madame le Maire Colette LEBEAU fait procéder au vote de la ou le secrétaire de séance. Mme **VIVIER Angélique, Conseillère déléguée** est désignée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Délibération 2023-29, désignation délégué(e) et suppléants(es), collège électoral sénatorial

## DÉLIBÉRATIONS

### 2023-29 : Désignation délégué(e) et suppléants(es), collège électoral sénatorial

Madame le Maire donne lecture et explique au Conseil Municipal la circulaire IOMA2308397J du 30 mars 2023 et de l'arrêté préfectoral R15/2023 du 14 avril 2023.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, les candidats ou liste présentés et fait procéder au vote à bulletin secret. Un premier vote pour élire le ou la délégué et un second vote pour élire les délégué(e)s suppléant(e)s.

Les candidats sont les suivants :

- Duhez Didier, 3<sup>ème</sup> Adjoint ;
- Lopez Anthony, Conseiller délégué ;
- Lebeau Colette, Maire.

Après avoir procédé au vote le délégué élu à la majorité avec 6 Voies est **Colette LEBEAU, Maire**

Après avoir procédé au vote les délégué(e)s suppléant(e)s sont

**M. LOPEZ Anthony avec 6 voies**

**M. DUHEZ Didier avec 3 voies**

**Mme VIVIER Angélique avec 2 voies**

La secrétaire de séance Madame Vivier Angélique, rédige le Procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Madame le Maire Colette LEBEAU, déposera le procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, en gendarmerie avant 21h.

Après épuisement des délibérations et divers, la séance est levée à 19h56.

Approbation du présent Procès-Verbal le 19 / 06 / 20 23

Nom Prénom	Fonction	Signature
<b>LEBEAU</b> Colette	<b>Maire</b>	
<b>CHASSAGNE</b> Jean-Paul	1 <sup>er</sup> Adjoint	
<b>LEBON</b> Marie-José	2 <sup>ème</sup> Adjointe	
<b>DUHEZ</b> Didier	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
<b>MEILLER</b> Laëtitia	Conseillère	Pouvoir
<b>LOPEZ</b> Anthony	Conseiller délégué	
<b>PATIN</b> Raphaël	Conseiller délégué	
<b>SANCHES</b> Véronique	Conseillère	Pouvoir
<b>BOISSE</b> Sabrina	Conseillère déléguée	
<b>VIVIER</b> Angélique	Conseillère déléguée	
<b>SAFER</b> Michel	Conseiller	Pouvoir donner à Mme Colette LEBEAU